



2023/

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/024

**Objet : Autorisation de signature du protocole de sortie du service
commun Archives**

Séance du lundi 13 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 7 février 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de
membres**

En exercice : 35

Présents à la
séance : 24

Excusés

représentés : 8

Absents : 3

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Gilles Melin, Souad Medani⁵, Sofiane Seridji, Véronique Gauthier³, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Omar Abbazi⁶, Valérie Marion, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo⁴, Dounia Lebik¹, Nejla Toptas², Christian Amar Henni, José Peres⁷, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Souad Medani, Nicolas Fené à Gilles Melin, Claudine Cordes à Grégory Gobron, Sylvie Deforges à Serge Mercieca, Sonia Schaeffer à Marcus M'Boudou, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Siegfried Van Waerbeke, Jérémy Kawouk à Aurélie Monfils, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Loubna Ziani, Sandanakichenin Djanarthany, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

¹ Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

² Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°3 et a quitté la séance avant le vote du point n°14 inscrit à l'ordre du jour en confiant son pouvoir à V. Gauthier

³ Arrivée à 18h37 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

⁴ Arrivé à 18h38 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

⁵ Arrivée à 18h45 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

⁶ Représenté par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 19h25, a pris personnellement part au vote à partir du point n°8 inscrit à l'ordre du jour

⁷ A quitté la séance à 21h33, n'a pas pris part au vote des points n°18 à 30 inscrits à l'ordre du jour

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
13 février 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/024

Objet : Autorisation de signature du protocole de sortie du service commun Archives

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1421-2 et suivants et L 5211-4-2,

VU le Code du patrimoine et notamment ses articles L 212-6 et suivants relatifs aux archives publiques des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2015/181 du 28 mai 2015 relative à la mutualisation des archives et de la documentation,

VU la délibération n°2018/223 du 28 juin 2018 relative à l'autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention constitutive du service Commun Archives et Documentation,

VU la délibération n°2020/131 du 2 juillet 2020 autorisant la signature de la convention transitoire de gestion du service commun archives et documentation,

VU la délibération n°2022/231 en date du 30 juin 2022 mettant fin au service commun Archives avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud-Seine-Essonne-Sénart,

VU la délibération n°2022/256 en date du 30 juin 2022 relative à la création des emplois et actualisation du tableau des effectifs,

VU la convention en date du 5 octobre 2015 relative à la création d'un service commun Archives et Documentation entre la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne et les villes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses, Ris-Orangis et Villabé, prolongée jusqu'au 31 décembre 2020 par l'avenant n°1,

VU la convention de service commun Archives Documentation pour la période 2021-2025, conclue avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud-Seine-Essonne-Sénart,

VU l'avis du Comité technique en date du 16 juin 2022,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a approuvé le principe du retrait du service commun Archives-Documents pour la partie archives,

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser cette sortie du service commun par la signature d'un protocole de sortie,

APRES DELIBERATION

APPROUVE le protocole de sortie du service commun d'Archives.

2023/

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce protocole, annexé à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 22 FEV. 2023

Publié le : 22 FEV. 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa

publication et de sa modification.



2023/

